

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mai 2024

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 16

Date de la Convocation : 16/05/2024

Date d'affichage : 16/05/2024

L'an deux mille vingt- quatre et le vingt et un mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- GAUTHIER Laurent- David MAGNET- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Christophe GRANGER - Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Laure DUCHAMP- Alexandra CHABANIS

Excusés : Mylène DELORME (pouvoir donné à Laurent GAUTHIER) - Nathalie MARECHAL (pouvoir donné à Marylin MOUTET)- Jean GRANGER- Véronique AUGIZEAU.

Christophe GRANGER a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2024-037: Décision modificative n°1 du budget de la Commune

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la commune adopté par délibération n° 2024-027 du conseil municipal en date du 2 avril 2024,

Monsieur le Maire propose la décision modificative n°1 suivante sur le budget de la commune 2024 en section d'investissement afin de modifier les imputations budgétaires de certaines opérations de travaux et de procéder à une écriture d'ordre consistant à intégrer les honoraires et études en compte 23. L'équilibre budgétaire n'est pas remis en cause.

Le budget de la Commune serait donc modifié comme suit :

Section d'investissement- Dépenses :

Chapitre 044/ Restaurant scolaire

Compte 21318 = - 1798 000

Compte 2031= - 115 116, 23

Compte 2313= 1 913 116, 23

Chapitre 95/ Pup secteur Rouny

Compte 2128 = - 382 000

Compte 2031= - 49 258, 10

Compte 2312= + 431 258, 10

Chapitre 93/ Pup Courcoussonne/ Agora

Compte 2031= - 13 201

Compte 2313= + 13 201

Chapitre 041

Compte 93/2313= 4 080 (honoraires Agora)

Compte 044/2313= 125 973, 13

Section d'investissement- Recettes :

Chapitre 041

Compte 93/2031= 4 080 (honoraires Agora)

Compte 044/2031= 124 160, 47

Compte 044/2033= 1 812, 66

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

AUTORISE la décision modificative suivante :

Section d'investissement- Dépenses:

Chapitre 044/ Restaurant scolaire

Compte 21318 = - 1798 000

Compte 2031= - 115 116, 23

Compte 2313= 1 913 116, 23

Chapitre 95/ Pup secteur Rouny

Compte 2128 = - 382 000

Compte 2031= - 49 258, 10

Compte 2312= + 431 258, 10

Chapitre 93/ Pup Courcoussonne/ Agora

Compte 2031= - 13 201

Compte 2313= + 13 201

Chapitre 041

Compte 93/2313= 4 080 (honoraires Agora)

Compte 044/2313= 125 973, 13

Section d'investissement- Recettes:

Chapitre 041

Compte 93/2031= 4 080 (honoraires Agora)

Compte 044/2031= 124 160, 47

Compte 044/2033= 1 812, 66

POUR : 16
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Yves COURBIS,

Maire



Christophe GRANGER

Secrétaire de séance